

Livret d'accueil du stagiaire



- 2A -
Formation



06 18 30 49 99



ambre.mestdagh@outlook.fr



52 240 Colombey-lès-Choiseul

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE
3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION
4. MODALITÉS D'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
5. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE
5. REGLES DE SECURITE
6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

2 A est un centre de formation basé en Haute-Marne, créé en 2023.

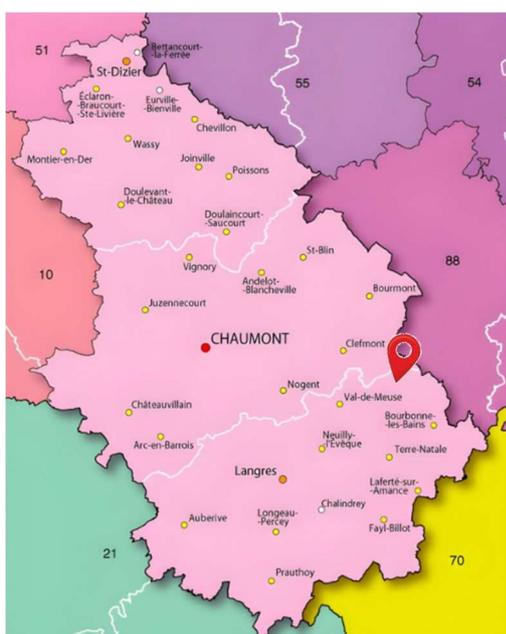
Nous réalisons des formations dans les domaines :

- **Qualité**
- **Management Communication**

Nos démarches de formation s'intègrent toujours à l'intérieur d'une action globale : les formations sont personnalisées, elles allient un savoir-faire local et des méthodes pédagogiques individualisées.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

2 A est situé au 3 rue de l'église Colombey Les Choiseul - 52240 BREUVANNES- EN-BASSIGNY



3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront ceux précisés sur la convocation du stagiaire. Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

Les stagiaires ont la possibilité de manger sur place leur repas froid tiré du sac.

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le formateur.

4. MODALITÉS D'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des dispositions particulières pourront être prise afin de faciliter l'accès à nos formations aux personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins et du lieu de déroulement de la formation. N'hésitez pas à contacter le responsable de la formation pour en savoir plus

5. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (avant, pendant et après la formation).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire en même temps que sa convocation.

7. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.